

AFFAIRE N° 5. - Subvention pour l'achat de livres scolaires en faveur des élèves de l'enseignement primaire privé sous contrat.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre circulaire n° 44 SO/DAF/3 en date du 11 JUIN dernier, Monsieur le Préfet m'a fait savoir que le Conseil Général avait décidé d'attribuer une subvention en vue de permettre l'achat de livres aux élèves de l'enseignement primaire privé sous contrat.

Cette opération sera réalisée de la même manière que celle lancée en 1968 pour les établissements d'enseignement public, c'est-à-dire que le Département prend à sa charge 75 % de la dépense et que les Communes devront financer les 25 % restants. Ces deux subventions, tant départementale que communale, devront être versées obligatoirement à l'association des parents d'élèves de l'école ou des écoles privées de la Commune, sur production de factures d'achat visées par l'Inspecteur primaire attestant que les livres ont été remis aux élèves.

Pour la Commune de Saint-Denis, le tableau reproduit ci-dessous fait ressortir pour chacune des écoles privées de Saint-Denis et en fonction de l'effectif des élèves de l'enseignement primaire privé sous contrat, la subvention versée par le Département et la part à prendre en charge par le budget communal :

Etablissements	Association des Parents d'Elèves	S i l è g e	Effectif	Montant des dépenses pour l'achat de livres scolaires à raison de 700 frs par élève	Subvention de l'Etat (75 % du total)
Immaculée Conception	A.P.E. de l'Immaculée Conception	Rue Sainte - Anne	654	457 800	343 350
Ecole du Sacré Coeur	A.P.E. Sacré Coeur	Rue Juliette Bedu	720	504 000	378 000
Ecole Saint-Michel	A.P.E. Ecole Saint-Michel	Rue Menseigneur de Beaumont	652	456 400	342 300
Ecole catholique de la Montagne	A.P.E. Ecole catholique de la Montagne	Montagne Bluc km	135	94 500	70 875
Ecole catholique de Sainte Clotilde	A.P.E. Ecole catholique Sainte Clotilde	Route des Bas Sainte Clotilde	433	303 100	227 325
		TOTAL	2 602	1 961 400	1 471 400

Cette section :

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affaire
Le 11 Juin 1969
Le Secrétaire Général
Mr : M. Kenda
pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières et P.S.
Signé : A. HANARD